



Problème mauvais stationnement

Par **Barth**, le **24/11/2010** à **14:13**

Bonjour,

J'ai un soucis concernant un stationnement non autorisé dans une ruelle étroite, qui à occasionné l'arrachage d'un volet de porte du voisin par un camion qui a voulu passer malgré le manque de place....

Suis-je réellement responsable, dois-je faire un constat?

Cordialement, Alexandre Barth

Par **Tisuisse**, le **24/11/2010** à **18:05**

Bonjour,

D'après votre récit, je pense qu'il s'agit de votre voiture en stationnement ? Si oui, la réponse est OUI, votre responsabilité sera retenue à 50 % par l'assureur du camion (le camionneur aura les 50 % restant).

Estimez-vous heureux car vous auriez pu vous retrouver avec un PV pour stationnement interdit, voire gênant, et une mise en fourrière mais aussi des poursuites devant le tribunal correctionnel (délit) pour entrave ou gêne à la circulation, et là, l'amende pouvait grimper jusqu'au maxi de 4.500 €, une suspension du permis pour 3 ans maxi, et 65 points en moins sur votre permis.